



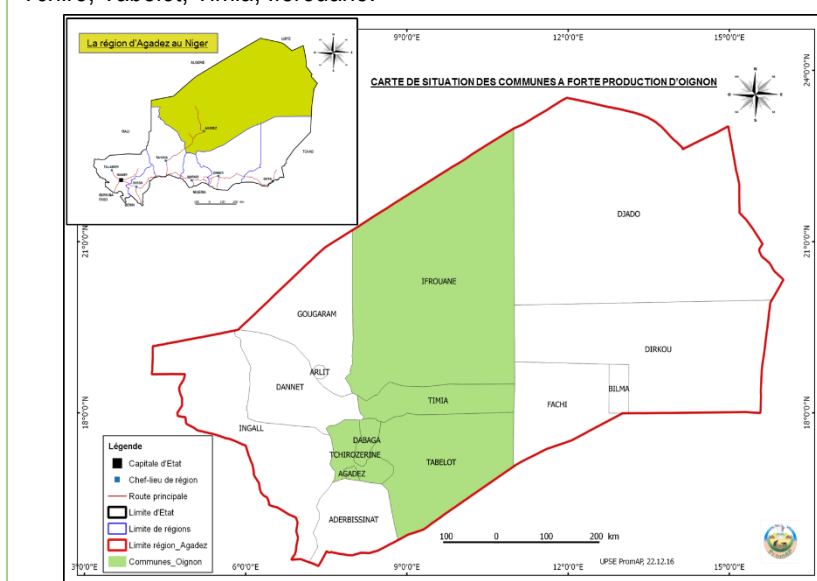
## Fiche description de bonne pratique

### Stratégie de régulation de l'arrivage de l'oignon sur les comptoirs d'Agadez

<b>Titre</b>	Stratégie de régulation de l'arrivage de l'oignon sur les comptoirs d'Agadez
<b>Public cible</b>	Producteurs, transporteurs, Autorités régionales (Gouvernorat et Conseil Régional), Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA), Autres partenaires de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez (CRA/AZ)
<b>Objectif</b>	Décrire l'expérience et la partager avec les autres partenaires
<b>Date de réalisation</b>	Du 05 novembre au 05 décembre 2016
<b>Auteurs</b>	CRA/AZ avec l'appui du Programme nigéro-allemand de promotion de l'agriculture productive (PromAP)

#### Lieu / couverture géographique

République du Niger  
 Région d'Agadez  
 Zones de production de l'oignon situées dans les communes d'Agadez, Dabaga, Tchiro, Tabelot, Timia, Iférouane.



## Parties prenantes / Acteurs

- La CRA ;
- Les producteurs ;
- Les faitières (comptoirs) ;
- Les transporteurs ;
- La mairie d'Agadez ;
- Les autorités (Gouvernorat et le Conseil Régional) ;
- Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) notamment la gendarmerie et police nationale.

## Introduction :

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez (CRA/AZ) a été guidée par les constats suivants :

- Saturation du marché et la mévente,
- Baisse drastique des prix de l'oignon sur les marchés,
- Manque à gagner pour les producteurs, transporteurs, les mairies et les faitières (comptoirs) ;

La stratégie a consisté à identifier et appliquer des mesures visant non seulement à réguler l'entrée de l'oignon jusqu'à écoulement des stocks sur les comptoirs mais aussi à contrôler la desserte des marchés d'oignons d'Agadez. Ceci visait un double objectif : rehausser les prix dans un premier temps et les stabiliser par la suite.

## Les principales étapes

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie a été conduit suivant les étapes suivantes :

- Echanges informels entre les comptoirs sur la saturation des comptoirs et la chute des prix.
- Convocation d'une réunion de tous les comptoirs par la CRA. Au sortir de cette réunion, les décisions ont été prises :
  - *Mise en place d'un comité inter union de régulation de la commercialisation de l'oignon. Ce comité est composé de 18 membres, dirigé par un bureau de 6 membres.*
  - *Identification des mesures visant à rehausser les prix. Deux mesures ont été prises : 1) arrêter le transport de l'oignon pendant 5 jours et 2) au-delà des 5 jours, aucun véhicule ne transportera l'oignon sans autorisation du président du comité.*
  - *Identification des types de sanctions en cas de violation des mesures préconisées : 1) tout contrevenant sera amendé à 20 000 FCFA ; 2) le véhicule sera immobilisé jusqu'à nouvel ordre.*
- Organisation d'une journée de réflexion sur la commercialisation de l'oignon avec l'appui financier du PromAP. Trois membres du comité avaient participé à cette journée.
- Des lettres d'information sur les mesures prises et le calendrier de mise en œuvre sont adressées aux autorités régionales et les FDS.
- Sensibilisation des producteurs à travers deux canaux :
  - *Des réunions avec chacun des 8 comptoirs. Chaque comptoir a par la suite informé les unions, qui à leur tour ont passé le message aux producteurs membres.*
  - *Des communiqués radios (2 communiqués en 3 passages en tamasheq, haoussa et français)*

- Demande d'appui à la Mairie d'Agadez pour la mise à disposition de la police municipale pour l'application effective des mesures prises ;
- Inventaire de tous les véhicules de transport d'oignon. 294 camions (10 à 20 tonnes) et 210 véhicules (2 à 3 tonnes) ont été recensés ;
- Délibération des autorisations aux véhicules en vue de régulariser l'entrée dans les comptoirs ;
- Mise en place de deux agents de contrôle sur chacun des trois (3) axes. Un agent de la police municipale et un membre du comité inter unions ;
- Réunions des instances du comité inter unions pour évaluer la mise en œuvre des mesures préconisées. *L'ensemble des 18 membres du comité se sont réunis 3 fois. Le bureau du comité s'est réuni quant à lui plusieurs fois.*

### Rôles de la CRA

#### Rôles de la CRA

La CRA est le porteur de l'expérience. A ce titre, elle avait pour rôles essentielles de :

- informer les autorités régionales et les FDS sur les mesures prises et le calendrier de mise en œuvre ;
- coordonner et suivre la mise en œuvre des mesures ;
- sensibiliser en continue les producteurs, les transporteurs, les commerçants sur l'importance de la mesure.

### Autres acteurs et leurs rôles

#### Rôles des faitières (comptoirs) :

- Ils sont membres du comité inter unions ;
- Ils appliquent les décisions prises lors des réunions du comité ;
- Ils remontent les difficultés rencontrées au comité ;

#### Rôles des producteurs :

- Respect des décisions prises par le comité ;
- Collaboration avec le comité ;

#### Rôles des transporteurs

Transporter l'oignon en respectant les consignes données. Se faire munir d'une autorisation auprès du comité mis en place. Sur l'autorisation sont indiquées les informations suivantes : site de provenance, date de chargement, date d'entrée à Agadez.

#### Rôles de la police municipale :

- Contrôle des entrées des véhicules transportant l'oignon ;
- Contrôle de conformité des autorisations de transport d'oignon ;
- Application des sanctions prises à l'égard des contrevenants ;

#### Rôles des FDS

Appui à la mise en œuvre des décisions prises par le comité

#### Rôles des autorités régionales et municipales (Gouvernorat, CR, Mairies)

Les autorités ont donné leur accord pour que la CRA mette en œuvre cette stratégie.

### Coût de la mise en œuvre des mesures prises

#### Financement de la mesure

Les fonds qui ont servi à financer la mesure s'élèvent à **deux millions huit cent quarante-deux mille (2 842 000)** qui proviennent des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous:

Type de recettes	Unité	Qté	PU	PT (F CFA)
Contributions comptoirs	U	8	100 000	800 000
Frais autorisations camions	U	705	2 000	1 410 000
Frais autorisations petits véhicules	U	472	1 000	472 000
Amendes encaissées	U	8	20 000	160 000
<b>Total</b>				<b>2 842 000</b>

#### Prise en charge des acteurs chargés de la mise en œuvre de la mesure

Les dépenses totales effectuées dans la mise en œuvre de la mesure sont résumées dans le tableau qui suit :

Type de dépenses	Unité	Qté	PU	PT (FCFA)
prise en charge membres comité sur les axes	HJ	15	42 700	640 500
prise en charge agents qui délivrent les autorisations	HJ	75	10 000	750 000
prise en charge police municipale	HJ	15	29 350	440 250
Frais amendes remis à la police	u	8	20 000	160 000
Vigile entrée FRUCA	HJ	15	9 350	140 250
Frais carburant	FF	1	80 000	80 000
Frais de multiplication des documents	ff	1	37 250	37 250
Gendarmerie	ff	1	70 000	70 000
Pause-café	ff	1	67 500	67 500
<b>Total</b>				<b>2 385 750</b>

#### Effets de la pratique sur les différents acteurs

#### **Effets sur la CRA :**

L'image de la CRA auprès des autorités, des membres (OP et producteurs) s'est nettement améliorée. En effet beaucoup de ces acteurs ont mieux compris l'existence même de la CRA et les missions qui lui sont assignées particulièrement la défense des intérêts des membres.

#### **Effets sur les producteurs :**

Dans leur ensemble, les producteurs jugent la mesure salutaire pour deux raisons :

- Les prix ont doublé en l'espace d'une semaine. Ils ont passé de 3 500 à 7 000 FCFA le sac de 50kg, soit une augmentation de 100%
- La mesure a permis de renforcer le sentiment d'appartenance des producteurs à des Organisations des Producteurs. Il faut noter que les producteurs étaient eux même demandeurs auprès des faitières pour que des dispositions soient prises pour réguler la vente de l'oignon.

#### **Effets sur les transporteurs :**

Deux avis contraires se sont dégagés :

Ceux qui sont satisfaits de la mesure sont les propriétaires des véhicules de transport. La raison avancée est que cette mesure a permis aux producteurs de leur payer les préfinancements qu'ils ont faits. En effet ces transporteurs prennent en charge tous les couts de l'achat du sac vide au déchargement au comptoir. Ces frais sont composés comme suit :

Désignation	Montant (FCFA)
Achat sac vide	250
Taxe mairie	25
Manutention (chargement +déchargement)	50
Frais de transport	500 à 1 000 selon la distance
Taxe stockage comptoir	25
<b>Total</b>	<b>850 à 1 350</b>

Un second groupe de transporteurs, eux ne sont pas du tout satisfaits de cette mesure. Témoignage de l'un deux : « Avant la mesure, je fais 3 voyages par semaine entre Tabelot et Agadez et on me paye 20 000 FCFA le voyage soit 60 000 FCFA par semaine. Mais avec la mesure j'étais bloqué toute la semaine avec le même chargement au même prix (20 000). Ceci me donne un manque à gagner de 40 000 FCFA dans la semaine. Ceci a eu des répercussions dans la gestion de ma famille... »

**Difficultés rencontrées et solutions apportées**

Contraintes rencontrées	Solutions apportées
Falsification des autorisations de sorties notamment les dates	Suspension des photocopies. Seulement les autorisations avec signatures originale du président sont valables. Toute autorisation comportant une rature non validée par le président n'est pas valable.
Création d'un 4 <sup>ème</sup> axe d'entrée pour échapper aux contrôles du comité	La mise en place des agents de contrôle au niveau de cet axe. Des agents supplémentaires sont placés à l'entrée des comptoirs pour collecter les autorisations. Ainsi les fraudeurs sont démasqués.
Incompréhension de certains acteurs des mesures prises	La CRA tient des réunions de sensibilisation sur l'importance de la mesure notamment avec les transporteurs et les producteurs à travers les comptoirs.
Utilisation des véhicules de grande capacité (40 tonnes)	Réunions d'explications avec les transporteurs ; immobilisation des véhicules et sanctions : 8 camions ont été amendés en 15 jours. Le montant globale de l'amende est 160 000 FCFA (20 000/camion)
Insuffisance des agents de contrôle au niveau des comptoirs	Prise en charge des agents supplémentaires par les comptoirs.
Chargement et déchargement en dehors des comptoirs	La CRA s'est adressée à la Mairie pour arrêter la manutention hors comptoirs. La Mairie a chargé la police pour surveiller et interdire toute manutention hors comptoir.
Insuffisance des moyens de déplacement pour le comité	Utilisation des véhicules privés de certains membres du comité.

	Compte tenu du niveau d'instruction de certains membres du comité, le contrôle des autorisations a été difficile par ces derniers.	Renforcement des membres du comité par des agents sachant lire et écrire mis à disposition par les comptoirs
--	--	--

<b>Leçons apprises</b>	<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partage de l'information avec tous les acteurs (comptoirs, autorités, transporteurs, producteurs) ;</li> <li>• L'adhésion des autorités régionales qui ont soutenu fortement cette action de la CRA</li> <li>• Adhésion des 8 comptoirs + contribution financière (100 000FCFA/comptoir) pour le démarrage de l'action ;</li> <li>• La collaboration avec la Mairie d'Agadez à travers la mise à disposition de la police municipale ;</li> <li>• La très bonne coordination des activités par la CRA ;</li> <li>• Cette action prouve que la CRA dispose des potentialités de mobilisation des ressources en offrant des services concrets à ses membres.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité mis en place n'a pas de cahier de charges clair écrit qui pourrait servir de base d'évaluation des résultats atteints.</li> <li>• La faible implication de certaines unions dans la sensibilisation des producteurs. L'intoxication de certains transporteurs et même producteurs ayant mal compris la démarche a mis à mal le bon déroulement du processus ;</li> <li>• La non maîtrise de l'offre par rapport à la demande à cause des camions de grande capacité mis dans le circuit de manière frauduleuse ;</li> <li>• Les réunions du comité ne sont pas toutes documentées si bien que certaines informations sont perdues ;</li> <li>• La mesure ne peut être prolongée au-delà de un mois parce que dans la même période, l'oignon du Nigeria est mis sur le marché à un prix inférieur car le cout de production est nettement inférieur à celui de l'oignon d'Agadez.</li> </ul>
------------------------	--

<b>Durabilité</b>	<p>Pour pérenniser la pratique, les éléments suivants doivent être renforcés et/ou mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du comité un organe opérationnel de la CRA qui s'implique depuis la production ;</li> <li>• Le comité doit réfléchir sur des mécanismes fiables, rentables de financement des produits maraîchers ;</li> <li>• Le comité doit s'occuper de la vulgarisation des sacs filets auprès des comptoirs, commerçants, des producteurs ;</li> <li>• Mettre en relation les producteurs et comptoirs avec les transformateurs. Ceci permettrait aux producteurs de trier leurs produits. L'oignon de qualité supérieure est acheminé vers les comptoirs et celui de seconde qualité orienté vers les OP de transformation ;</li> <li>• Ouvrir le comité aux commerçants, aux OP des transformateurs pour mieux améliorer le processus.</li> </ul>
-------------------	---

<b>Institution de soutien à la promotion de la bonne pratique</b>	RECA, Autorités régionales (Gouvernorat, Conseil régional) PromAP, Autres partenaires de la CRA/AZ
---	--

## Recommandations

Ces recommandations sont faites par les différents acteurs en vue d'optimiser les effets des mesures.

- Prendre plus de temps pour mieux sensibiliser les producteurs avant la mise en œuvre de toutes mesures restrictives ;
- Mentionner le tonnage à transporter sur l'autorisation de sortie ;
- Eviter de délivrer des autorisations dites d'urgence car cela, devient à un moment la règle ;
- Passer d'un à deux agents au quotidien sur tous axes en vue de prévenir toute éventualité ;
- Prendre en charge le carburant pour permettre à la police municipale de mener des patrouilles autour d'Agadez afin d'appréhender les entrées frauduleuses ;
- Ouvrir le comité aux commerçants, aux OP des transformateurs pour mieux améliorer le processus.

## Reproductibilité sur la filière pomme de terre

Agadez est une région à haut potentiel de cultures maraîchères. La production de la pomme de terre y est importante, mais moins que l'oignon. Elle est produite principalement dans les communes de Timia, Dabaga, Tabelot et Iférouane.

Le problème majeur de la pomme de terre est lié au planning de production.

Les productions des mois d'avril, mai et juin sont vendues à des prix très bas (100 à 200 f/kg) parce que ne pouvant pas être conservées longtemps à cause de la chaleur. Mais à partir du mois d'Aout, les prix évoluent jusqu'à 600f/kg pour la production hivernale.

C'est dire qu'il faut profondément changer l'approche pour pouvoir appliquer l'expérience à la pomme de terre. Le cout sera relativement élevé.

Les acteurs proposent le schéma suivant :

- Mettre en place un comité sous l'égide de la CRA avec un cahier de charge précis ;
- Organiser une journée de réflexion sur la commercialisation de la pomme de terre ;
- Mettre en place un mécanisme qui favorise la participation du plus grand nombre de producteurs à la foire régionale organisée chaque année à Niamey au mois de janvier ;
- Identifier à travers les faïtières et les OP 4 sites où seront construits des magasins de conservation avec les normes techniques requises. Un site sera identifié par commune ;
- Stocker la pomme de terre sur les lieux de productions ;
- Organiser l'acheminement des produits sur les comptoirs à partir de juillet.

### Rôle de la CRA

- *Mise en place d'un comité inter-union de commercialisation de la pomme de terre*
- *Information des autorités sur les activités du comité ;*
- *Participation effective dans l'organisation de la foire dédiée chaque année aux producteurs de la région d'Agadez. Cette foire est jusqu'ici entièrement organisée par un ressortissant de la région basé à Iférouane ;*
- *Identification des sites de construction des magasins de conservation ;*
- *Sensibilisation des producteurs ;*
- *Suivi des prix sur les marchés et recherche des débouchés ;*
- *Recherche de financement pour la construction des magasins de 200 à 250 tonnes de capacité.*

### Rôles des faïtières/comptoirs

- Gestion des magasins de conservation sur les sites ;
- Encadrement des producteurs ;

- Suivi des prix sur les marchés ;
- Sensibilisation/information des producteurs sur la participation à la foire de la région d'Agadez organisée à Niamey.

#### Rôles des producteurs

- Entretien des produits conservés ;
- Entretien des magasins ;
- Acheminement des produits sur les comptoirs quand la vente est ouverte ;

#### Rôles des autorités régionales (Gouvernorat + Conseil Régional)

- Appui à la CRA dans ses démarches de recherche de financement pour la construction des magasins ;
- Appui à la CRA dans ses négociations avec l'organisateur de la foire de Niamey pour la prise en compte effective de tous les producteurs de la région d'Agadez.

**Durée** : étalée sur toute l'année avec un période d'intenses activités de 2 à 3 mois entre avril et mai.

#### Eléments de cout :

- Cout de construction des magasins de conservation ;
- Frais de stockage pris en charge par les producteurs ;
- Pris en charge des membres du comité (carburant, multiplication documents...)

## Conclusion

La régulation de l'arrivage de l'oignon sur les comptoirs a eu véritablement un impact positif sur la quasi-totalité des acteurs particulièrement les producteurs qui en étaient les bénéficiaires directs. En l'espace de deux semaines, les prix ont doublé (de 3.500 à 7.000 F.CFA) avant de se stabiliser à 4.250 F.CFA, le sac de 50kg. La CRA qui a porté le processus a gagné en visibilité dans la région. Cette expérience montre suffisamment que beaucoup d'opportunités s'offrent à la CRA pour mobiliser des ressources internes. Il lui revient de les saisir et offrir des services concrets aux membres.



# Annexe

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et Prénom	Fonction	Contact
1.	Ahmed Ouha	Président CRA	91 00 47 11
2.	Elh Hama	PCA FRUCA (Fédération régionale des unions des coopératives d'Agadez)	96 54 08 23
3.	Madougou Nouhou	Directeur FRUCA	96 58 53 43
4.	Kaou Mamadou	SP/CRA	96 56 34 22
5.	Alhadi Mohamed	SP Comité	92 99 17 31
6.	Ahmed Hamadelher	SG Comité	96 20 04 20
7.	Abdoulkadri Moussa	Agent CRA	92 31 10 25
8.	Ousmane Mohamoud	Vice-président comité	90 60 46 28
9.	Sidi Ibrahim	Technicien CRA	96 87 31 02
10.	Elh. Moussa	Producteur	90 68 57 96
11.	Wayounfa Louwa	Producteur	-
12.	Elh. Angaribo	Producteur	91 04 32 13
13.	Idrissa Elhaj	Producteur	91 06 22 44
14.	Mohamed Attani	Transporteur	91 63 32 96
15.	Karim Hama	Transporteur	91 06 04 84
16.	Mohamed Almou	Transporteur	90 30 93 34
17.	Abdoulislam Ousmane	Transporteur	91 00 14 05
18.	Adam Efangal	Député Maire de Tabelot	90 60 41 09
19.	Elh Illo Moha	SG FRUCA	90 40 43 10
20.	Elh Adam Ibrahim	Président UCZT (Union des coopératives zone Timia)	91 71 69 34
21.	Amoumoune Islaman	Président UCMT (Union des coopératives maraîchères de Tabelot)	96 99 61 52
22.	Houdou Rhissa	Chargé de vente UCZT	92 55 56 95
23.	Mohamed Elh Amadou	Commandant Police Municipale d'Agadez	96 27 20 34
24.	Mohamed Bachard	Chef d'antenne PromAP Agadez	94 85 73 52
25.	Dr. Toukour Maidagi	AT/Cofi Agadez	95 99 92 94